

Annexe
Exemples factices d'analyse de projets

Exemple d'utilisation (factice-1)

Examen d'une demande de permis :

Implantation d'un immeuble à appartements à Saint-Hadelin



Exemple d'utilisation (factice-1)

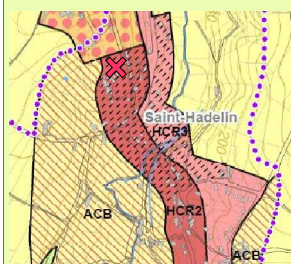
Examen d'une demande de permis :

Implantation d'un immeuble à appartements à Saint-Hadelin



Exemple d'utilisation (factice-1)

1) Précision des affectations du plan de secteur et densités



HCR2 : espaces destinés à l'habitat rural à caractère villageois
=> mixité fonctionnelle (prédominance résidence)
=> densité 10 à 15 logements / hectare
=> logements diversifiés
=> inspiration bâti traditionnel
=> archi contemporaine autorisée si intégrée

Périmètre de fortes contraintes paysagères
=> intégration paysagère primordiale
=> laisser des ouvertures paysagères
=> gestion de la végétation

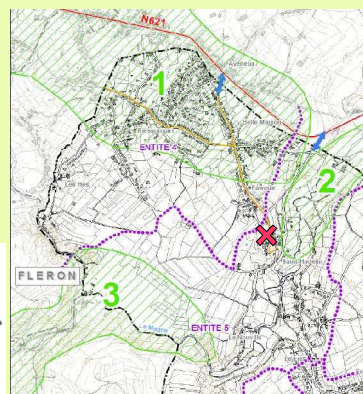
Exemple d'utilisation (factice-1)

➔ Placer ce projet dans chaque partie du document, et en particulier dans le projet de l'entité paysagère concernée.

2) Echelles supracommunales

Pas concerné par un espace intercommunal

Pas concerné par une voirie régionale



Exemple d'utilisation (factice-1)

3) Echelle communale

Paysage et identité



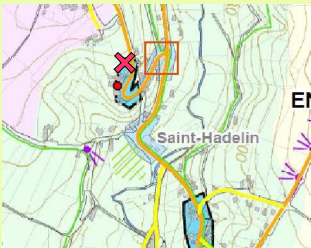
Ensemble bâti remarquable à protéger
=> respecter la silhouette du noyau bâti

S'inspirer du bâti traditionnel

Exemple d'utilisation (factice-1)

3) Echelle communale

Déplacements et espaces publics



Le long d'une voie communale de liaison

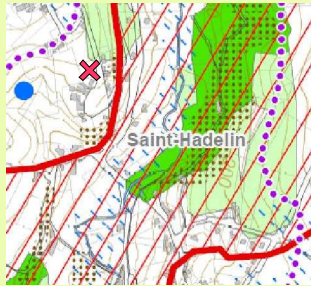
Espace public de premier ordre

A côté de l'école

Exemple d'utilisation (factice-1)

3) Echelle communale

Patrimoine naturel et physique

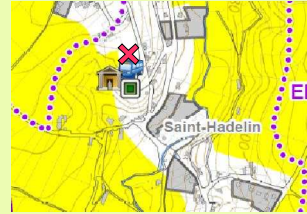


A proximité d'espaces d'intérêt écologique

Exemple d'utilisation (factice-1)

3) Echelle communale

Aspect socio-économique



A proximité de l'école-bibliothèque-salle communale

A proximité d'un espace agricole



Exemple d'utilisation (factice-1)

3) Echelle communale

Réseaux techniques



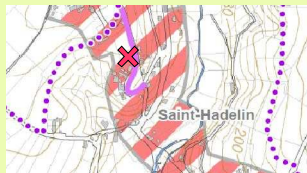
En régime d'assainissement autonome au PASH
=> favoriser l'assainissement groupé

Distribution du gaz

Diminuer les consommations énergétique
=> isolation des bâtiments

Produire et utiliser les énergies renouvelables

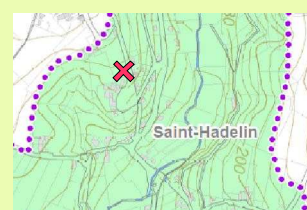
Veiller à une bonne gestion des eaux
=> citernes d'eau de pluie, fossés, ...



Exemple d'utilisation (factice-1)

3) Echelle communale

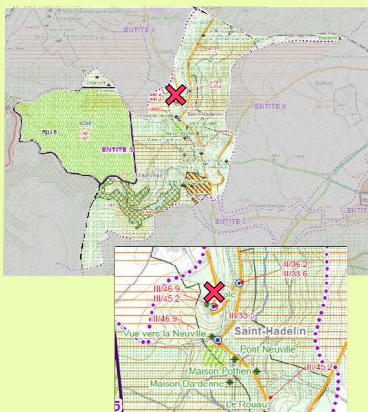
Périmètres pour une gestion particulière



Dans une zone pour laquelle un schéma d'organisation est recommandé (la vallée de la Magne, Saint-Hadelin, la carrière)
=> But : connecter la carrière à la Magne

Exemple d'utilisation (factice-1)

4) Entité paysagère 5 – Vallée de la Magne et Saint-Hadelin



- 1) Affirmer cette entité comme un ensemble cohérent valorisant la commune.
- 2) Valoriser les qualités paysagères. Préserver le bâti ancien "mémoire du lieu" et concevoir le nouveau bâti comme un complément de celui-ci.
- 3) Encourager une activité communautaire par le biais des équipements collectifs (école, garderie, ...), culturels et des espaces publics.
- 4) Préserver les milieux écologiques remarquables (Natura 2000).

Exemple d'utilisation (factice-2)

Examen d'une demande de permis : Implantation d'un lotissement à Froidbermont



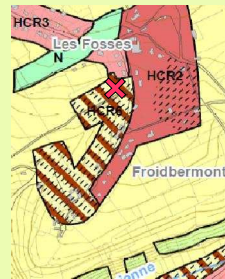
Exemple d'utilisation (factice-2)

Examen d'une demande de permis : Implantation d'un lotissement à Froidbermont



Exemple d'utilisation (factice-2)

1) Précision des affectations du plan de secteur et densités



HCR6 : Espaces fortement déconseillés à l'urbanisation
=> Maintien de l'ouverture paysagère depuis la rue.
=> Très forte limitation des constructions nouvelles : uniquement le long de la rue (zone de recul limitée), à proximité des bâtiments existants (maximum 2 nouvelles constructions).
=> densité : 0 à 1 logement / hectare
=> Reconstitution du bocage hercier : maintien et rénovation des haies, reconstitution souhaitée du verger au départ des quelques arbres fruitiers haute tige existant encore.

Périmètre de fortes contraintes paysagères

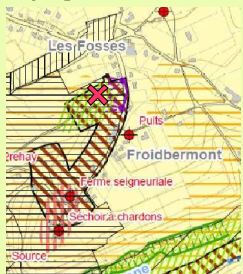
Exemple d'utilisation (factice-2)

2) Echelles supracommunales

Sans objet

3) Echelle communale

Paysage et identité



Site classé
Espace d'intérêt paysager à protéger
Espace fortement déconseillé à l'urbanisation
Espace de mise en scène paysagère
Vues longues

Exemple d'utilisation (factice-2)

3) Echelle communale

Déplacements et espaces publics

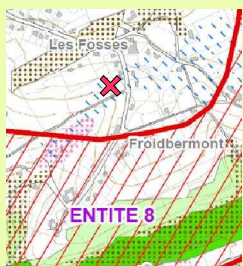


Le long d'une voirie communale de liaison
Le long de la boucle des 4 villages
Espace public de second ordre

Exemple d'utilisation (factice-2)

3) Echelle communale

Patrimoine naturel et physique

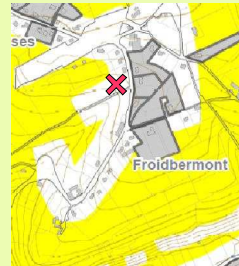


Contraintes hydrogéologiques (nappe aquifère superficielle)

Exemple d'utilisation (factice-2)

3) Echelle communale

Aspect socio-économique



Activité agricole proche
Lotissements proches

Exemple d'utilisation (factice-2)

3) Echelle communale

Réseaux techniques

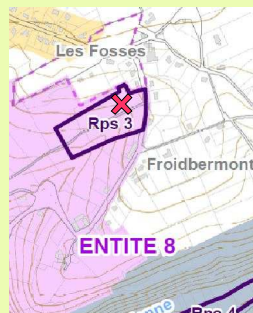


Régime d'assainissement autonome au PASH

Exemple d'utilisation (factice-2)

3) Echelle communale

Périmètres pour une gestion particulière



Proposition de PCA : Vallon de Froidbermont
=> pour maintenir la qualité paysagère et patrimoniale

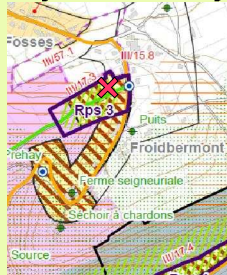
Zone du plan de secteur à réexaminer :
espace paysager de Froidbermont
=> pour un espace herbager – paysager

Exemple d'utilisation (factice-2)

4) Entité paysagère 8 – Froidbermont, Hazienne, Bois d'Olne

Cette entité comprend des espaces dont l'aménagement sera particulièrement contrôlé pour préserver et même renforcer la qualité paysagère.

- L'urbanisation sera limitée.
- Deux périmètres de PCA sont projetés.
- L'activité agricole sera encouragée.



Exemple d'utilisation (factice-3)

Aide à la décision : Aménagement d'une voirie à Hansez



Voie communale de liaison
Espace public de premier ordre
Carrefour
Itinéraire de loisir piéton



Exemple d'utilisation (factice-3)

Aide à la décision : Aménagement d'une voirie à Hansez



Exemple d'utilisation (factice-3)

Aide à la décision : Aménagement d'une voirie à Hansez

Voie communale de liaison

C.1.) Aménager les voies communales de liaison entre villages et hameaux

Ces voies seront aménagées pour être repérables en tant que voies de liaison, éléments majeurs dans le réseau de l'ensemble des voies.

Les mesures générales sont les suivantes :

- 1) Dimensions préférentielles : profil entre 5,5 m et 6 m.
- 2) Plantations en alignement dans les parties rurales pour marquer la continuité de la voie et signaler visuellement sa présence.
- 3) Choix d'un élément répétitif se retrouvant sur toutes ces voies et non utilisé ailleurs : soit mobilier (type d'éclairage, bornes, etc.), soit plantation d'une même espèce.
- 4) Harmonisation des dispositifs de ralentissement des véhicules : un seul type utilisé uniquement pour ces voies.
- 5) Dispositifs annonçant les caractéristiques des lieux traversés et fléchage vers les équipements collectifs.
- 6) En secteur urbanisé : deux trottoirs de 1,5 m de large minimum. Aménagement des trottoirs entre Belle Maison et Saint-Hadalin. Aménagement de la N604 à Nessonvaux dans le cadre intercommunal et MET, pour améliorer les conditions des modes doux et des habitants (réduction de la vitesse et aménagements paysagers).
- 7) En secteur rural : aménagements pour les cyclistes lorsque possible, soit sous forme de marquage, soit sur un site piéton et cycliste. A déterminer dans une étude plus précise.

Exemple d'utilisation (factice-3)

Aide à la décision :

Aménagement d'une voirie à Hansez

Espace public de premier ordre

III/49.3

Aménager les espaces publics en respectant leur hiérarchie

Hansez : espace jouxtant la mare

- Qualification de l'espace public : espace public de premier ordre auquel les habitants identifient leur village ; aménagement paysager « naturel », aire de repos et de retrouvailles des habitants, mise en valeur des perspectives lointaines.
- L'espace autour du puits de l'espace culturel (chapelle) peut constituer un espace complémentaire à celui jouxtant la mare.

Exemple d'utilisation (factice-3)

Aide à la décision :

Aménagement d'une voirie à Hansez

Carrefour

E.1.) Aménager les carrefours

III/55

- En général : l'analyse de la situation existante n'a pas montré la nécessité d'aménagements sécuritaires. Les carrefours pourront faire l'objet d'un examen plus approfondi afin de vérifier si leur aménagement correspond aux deux rôles susdits. Le cas échéant, un projet d'aménagement sera initié.
- Les carrefours points de convergence principaux sont indiqués sur le plan n°2. Leur aménagement distinguera le tracé des voies principales (voies de liaison) et rendra l'orientation aisée par une signalisation adéquate.
- Les carrefours localisés dans les espaces publics repris sur le Plan n°2 seront aménagés de telle façon que les bandes de circulation ne soient pas les éléments majeurs perçus dans le site mais se fondent dans celui-ci. La qualité de l'espace public sera générée par la mise en valeur des éléments tels que le bâti, la végétation, le mobilier, les perspectives, etc.
- Les croisements avec le réseau "modes doux" feront l'objet de mesures particulières dans le but de garantir la sécurité mais aussi de signaler la présence de ce réseau réservé aux piétons et cyclistes et d'inciter à son utilisation. La pose de panneaux directionnels est à prévoir pour ce réseau.

Exemple d'utilisation (factice-3)

Aide à la décision :

Aménagement d'une voirie à Hansez

Itinéraire de loisir piéton

Le projet incite à l'utilisation des potentialités offertes par les promenades existantes avec les objectifs suivants :

1) Renforcer l'attrait de chaque itinéraire.

- Pour chacun d'eux, relevé des éléments qui caractérisent le parcours : éléments perçus, éléments d'histoire, mais aussi interventions contemporaines (voir le chapitre III.1.). Mise en valeur de ces éléments pour déterminer un thème qui induirait le type d'aménagement de chacun des itinéraires.

2) Adapter la signalisation pour la promenade.

- Pour la promenade, signalisation indiquant les thèmes choisis et les connexions avec les autres boucles.

3) Veiller au confort des promeneurs.

- Adaptation de l'assiette des sentiers et chemins pour une marche confortable.
- Aires de repos : vues paysagères et repos lors de longues distances ou en cas de forte déclivité.

De nouvelles promenades pourraient néanmoins être envisagées dans le futur afin de mettre en valeur le patrimoine et les ressources de la commune.

Grille d'analyse des projets

Tâche	Information	Objectif
Localisation du site du projet sur le Plan n°7 - « Affectations et structure paysagère » Consultation de la Partie V, précisant les destinations et les densités d'habitat.	Espaces <u>urbanisables</u> / <u>non-urbanisables</u> Destinations et densités	VERIFICATION DE L'ADEQUATION DU PROJET
Localisation du site du projet sur les Plans de synthèse n°1 à 6. Consultation de la Partie IV, pour l'entité paysagère concernée par le projet.	Contexte géographique Mesures localisées	MOTIVATION DE LA DECISON ET ARGUMENTATION OU AIDE A LA CONCEPTION
Consultation des Parties II (échelles <u>supracommunales</u>), et III (échelle communale)	Contexte géographique Mesures générales	MOTIVATION DE LA DECISON ET ARGUMENTATION OU AIDE A LA CONCEPTION

→ Plan n° 7 Affectation(s) concernée(s) par le projet	Entité(s) paysagère(s) concernée(s) par le projet	→ Plan n°1 Paysage et identités oлноises	→ Plan n°2 Déplacements et espaces publics
☐ H1 (10-15 logt/ha)	☐ Entité 1	☐ Périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur	☐ Voie régionale en secteur rural
☐ H2 (15-20 logt/ha)	☐ Entité 2	☐ Périmètre PICHE au plan de secteur	☐ Voie régionale en secteur urbanisé
☐ HCR1 (15-20 logt/ha)	☐ Entité 3	☐ Monument / Site classé	☐ Voie communale, liaison entre villages et hameaux
☐ HCR2 (10-15 logt/ha)	☐ Entité 4	☐ Périmètre RGBSR	☐ Voie communale, desserte locale
☐ HCR3	☐ Entité 5	☐ Ligne de crête	☐ Carrefour
☐ HCR4 (15-20 logt/ha)	☐ Entité 6	☐ Thalweg	☐ Carrefour d'accès à la commune
☐ HCR5 (10-15 logt/ha)	☐ Entité 7	☐ Ensemble bâti remarquable	☐ Boucle des 4 villages (piétons + cyclistes)
☐ HCR6 (0-1 logt/ha)	☐ Entité 8	☐ Espace fortement déconseillé à l'urbanisation	☐ Boucle des 4 villages (piétons)
☐ AEI	☐ Entité 9	☐ Finage rural	☐ Boucle des 4 villages (piétons + cyclistes, alternative)
☐ AEM	☐ Entité 10	☐ Espace d'intérêt paysager	☐ Itinéraire de loisir piéton
☐ E	→ Plan n°4 Aspect socio-économique	☐ Lisière ou bande boisée	☐ Chemins vicinaux à rouvrir
☐ SPEC	☐ Proximité des services et équipements collectifs	☐ Vue longue depuis/vers le site	☐ Équipement à caractère public
☐ F	☐ Espace communautaire	☐ Espace de mise en scène paysagère	☐ Espace public de 1 ^{er} ordre
☐ EV	☐ Espace agricole	☐ Boucle des 4 villages	☐ Espace public de 2 nd ordre
☐ N	☐ Espace forestier	☐ Élément remarquable relevé par la population	☐ Espace public d'entrée de village
☐ PE	☐ Carrière	☐ Zone rouge sur le zonage archéologique	☐ Transports en commun
☐ A	☐ Ilot d'entreprises	☐ Zone verte sur le zonage archéologique	→ Plan n°6 Périmètres pour une gestion particulière
☐ ACB	☐ Lotissement	☐ Zone jaune sur le zonage archéologique	☐ PCA en projet
☐ Périmètre de fortes contraintes paysagères	☐ Zone à l'ouest du village	☐ Zone grise sur le zonage archéologique	☐ Schéma d'organisation à réaliser
	☐ Statut de propriété	→ Plans n°5a et 5b Réseaux techniques et énergies	☐ Zone du plan de secteur à réexaminer
→ Plan n°3 Gestion du patrimoine naturel et physique	☐ Source	☐ Régime d'assainissement collectif	→ Partie II Caractère intercommunal
☐ Natura 2000	☐ Cours d'eau	☐ Régime d'assainissement autonome	☐ Situation du projet dans un périmètre d'espace intercommunal
☐ Zone centrale	☐ Contraintes géotechniques	☐ Équipement des voiries	☐ Situation du projet à proximité d'un élément d'intérêt intercommunal
☐ Espace d'intérêt écologique	☐ Contraintes hydrogéologiques		☐ Caractère intercommunal du projet
☐ Carrière	☐ Contraintes karstiques	→ Partie III Echelle communale	☐ Mixité des fonctions
☐ Secteur d'intérêt écologique – liaison écologique à réaliser	☐ Phénomènes karstiques (dolines, chantoirs, grottes, ...)	☐ Respect du patrimoine naturel et écologique, continuité du réseau écologique	☐ Maintien de l'activité agricole
☐ Adéquation avec le cadre légal	☐ Traitement des zones urbanisables en forme de ruban	☐ Prise en compte des contraintes physiques	☐ Diminution des consommations énergétiques, production d'énergies renouvelables
☐ Maintien du caractère bocager	☐ Respect des caractéristiques des lieux	☐ Maîtrise de l'évolution de la population	☐ Gestion des eaux, et assainissement
☐ Référence au RGBSR	☐ Aménagement des voiries, cheminements, espaces publics selon leur hiérarchie et leur fonction	☐ Mixité des logements	☐ Principes du développement durable

Appliquer les principes généraux pour l'établissement de projets de lotissements ou d'habitats groupés :

Localisation et lien avec le contexte

- Préférer la proximité des noyaux villageois et des services.

Paysage

- Organiser une qualité paysagère globale et à l'intérieur du projet.
- Tenir compte de l'histoire du site et des formes d'urbanisation existantes pour l'implantation des bâtiments.
- Maintenir les éléments significatifs qui particularisent le paysage du site (bâti, végétation, relief, éléments de la mémoire, etc.)

Parcellaire

- Inscrire le dessin des parcelles dans le maillage cadastral et selon le relief existant.
- Varier les dimensions des parcelles.
- Préférer les dispositions d'aménagement simples et donc économiques.

Relief

- Disposer les voiries et les constructions selon le relief pour s'adapter au site et minimiser les déblais/remblais.

Espace publics et voiries

- Raccorder le projet au contexte par les voies de circulation automobiles et piétonnes.
- Favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports en commun.
- Prévoir un espace public de type place ou placette lorsqu'il n'existe pas à proximité ; traiter cet espace public comme un lieu d'identification de la population (aménagement singulier, repère) ; accorder l'aménagement avec celui des espaces publics locaux identifiant la commune (matériaux, bornes, mobilier, etc.).
- Réduire le plus possible les espaces destinés à l'automobile, favoriser les modes doux et la sécurité des usagers lents.

Constructions

- Reprendre les caractéristiques locales (cf CWATUPE - Règlement sur les bâtisses en site rural) pour harmoniser le projet avec l'existant ; toutefois, une interprétation de ces caractéristiques peut mener à une expression architecturale en adéquation avec le contexte d'aujourd'hui ;
- S'accorder aux gabarits de l'existant (généralement deux niveaux complets sous corniche) ;
- Harmoniser les teintes en rapport avec l'existant ;
- Disposer les constructions pour les mettre en contact avec la voirie (portes d'entrées au niveau de la voie, éviter les garages en avant, ...) ;
- Accorder la disposition des constructions en fonction de celle qui existe dans le contexte environnant.

Logements

- Diversifier les types de logements : taille (taille des ménages), disposition (isolés, ordre semi-continu), configuration (maisons, appartements, logements pour PMR).

Environnement et énergie

- Optimiser le projet en fonction des paramètres suivants : climat (soleil, vent), géologie et sols, diversité de la faune et de la flore, gestion de l'eau pour la retenue et la récupération des eaux pluviales (noues, fossés, bassins, citernes à ajutage, ...), performance énergétique des bâtiments.

Fonctions

- Permettre l'installation d'autres fonctions que le logement, sans nuisances pour celui-ci.

Végétation

- Respecter l'existant, maintenir le finage.
- Qualifier les espaces publics.
- Inciter à la plantation d'arbres dans les parcelles privées.
- Favoriser la plantation d'essences régionales, supprimer les plantes invasives.

Les dossiers de demandes d'avis et de permis devront contenir une note répondant aux éléments énoncés ci-avant.

Commentaires

Grille d'évaluation des objectifs du SSC

Un premier volet du rapport de suivi comportera une grille d'évaluation des objectifs présentés dans la Partie I du SSC. La grille présentée ci-après propose des indicateurs d'analyse. L'employé de l'administration chargé de l'établissement du rapport complètera de manière synthétique la case « évolution constatée » dans la grille d'analyse. Des annexes plus détaillées sur l'utilisation des indicateurs devront être jointes au rapport. Les données utilisées pour les indicateurs seront renseignées en annexes. Il s'agira par exemple : des données de l'administration communale, de la Région wallonne, de la CPDT, de la fiche environnementale de la commune, de l'INS, de l'IWEPS, des TEC, des intercommunales,

Objectif 1 : Préciser et renforcer l'identité olnoise.

Indicateur	Données	Evolution constatée
Application de mesures sur l'ensemble de la commune	• Répartition des activités sur le territoire communal • Répartition des travaux d'aménagement sur le territoire communal	
Sentiment d'appartenance à la commune	• Administration communale (réalisation d'une enquête)	

**Objectif 2 : Gérer l'arrivée de nouveaux habitants. Répondre aux besoins de la population olnoise.
Considérer les différents types de ménages.**

Indicateur	Données	Evolution constatée
Evolution de l'occupation du sol	• Nombre de demandes de permis • Nombre de permis accordés • Superficie des parcelles construites	
Types de logements construits	• Nombre d'appartements • Nombre de maisons unifamiliales • Nombre de logement seniors ou intergénérationnels • Nombre de logements publics ou subventionnés • Proportion de logements locatifs	
Structure de la population	• Taille moyenne des ménages • Structure de la population par classe d'âge	
Offre en services publics et équipements communautaires	• Nombre d'équipements publics et communautaires • Evolution de l'occupation du sol	

Objectif 3 : Considérer la qualité du milieu naturel écologique comme une priorité : tenir compte des contraintes physiques.

Indicateur	Données	Evolution constatée
État de la biodiversité	• Nombre d'agriculteurs appliquant les MAE • État du maillage écologique (comparaison de photos aériennes) • Nombre d'actions d'entretien des biotopes intéressant • Mise en oeuvre d'un PCDN • Qualité écologique des cours d'eau • Nombre d'actions de lutte contre les plantes invasives • Inventaires écologiques • Nombre de chantoirs nettoyés, ...	
Prise en compte des contraintes physiques et environnementales lors de l'examen des demandes de permis	• Examen attentif des demandes de permis	

Objectif 4 : Considérer le paysage comme un facteur essentiel dans l'organisation du territoire.

Indicateur	Données	Evolution constatée
Assurer l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage	• Examen attentif des demandes de permis	
Mise en valeur du paysage	• Nombre d'action de valorisation du paysage menées	
Mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel	• Nombre de réhabilitations par rapport aux nouvelles constructions • Nombre de bâtiments inscrits à l'inventaire du patrimoine	

Objectif 5 : Adapter la politique de déplacement et le réseau de circulation.

Indicateur	Données	Evolution constatée
Utilisation des transports en commun	• Nombre d'abonnements à la SNCB et aux TEC • Nombre d'inscriptions au réseau VAP	
Taux de dépendance des ménages à l'automobile	• Rapport entre le nombre de véhicules et le nombre de ménages	
Aménagements réalisés pour les modes doux	• Nombre de kilomètres de voies lentes créées	
Charges de trafic	• Nombre de véhicules sur les voiries régionales et communales	

Objectif 6 : Développer le secteur économique.

Indicateur	Données	Evolution constatée
Présence du secteur tertiaire	• Nombre de commerces et PME • Evolution de l'occupation du sol	
Présence de l'agriculture	• Nombre de fermes en activité • Superficie vouée à l'agriculture • Nombre d'emplois dans le secteur agricole	

Objectif 7 : Améliorer et structurer les réseaux techniques.

Indicateur	Données	Evolution constatée
Qualité de l'assainissement des eaux usées et du tri des déchets	• Répartition de la population selon le régime d'assainissement des eaux usées • Nombre de ménages raccordés au réseau d'égouttage aboutissant à une STEP • Quantités d'ordures ménagères produites par habitant • Quantité de déchets triés	
Production d'énergie renouvelable	• Quantité d'énergie renouvelable produite	

Objectif 8 : Induire un tourisme modéré.

Indicateur	Données	Evolution constatée
Offre touristique	• Nombre de produits touristiques développés • Nombre d'hébergements touristiques • Taux de fréquentation des hébergements touristiques • Nombre d'établissements Horeca	

Etat de la mise en oeuvre des mesures

Le second volet du rapport de suivi comportera un tableau renseignant l'état de mise en oeuvre des mesures (cf. ci-après), avec en annexe un document explicatif.

Référence de la mesure	Entités paysagères concernées	Énoncé de la mesure	Chapitre concerné	Degré de priorité	Etat de la mise en oeuvre
II. ECHELLES SUPRACOMMUNALES					
II.1. Le schéma de structure inscrit au niveau global					
II.2. Le schéma de structure inscrit au niveau régional					
II.3. Le schéma de structure inscrit au niveau intercommunal					
II.3.1. LES ORGANES INTERCOMMUNAUX					
A) Association d'Olné avec d'autres communes					
II/01		Développer des collaborations	II.3.1. – A.1.		
II/01.1	5	<i>Améliorer la qualité des eaux de la Magne</i>			
II.3.2. LES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU PUBLIC ET DRAINANT UNE POPULATION HORS-COMMUNE					
A) Optimiser la localisation des équipements					
II/02		Tenir compte de la polarité de Olné Village et de l'accessibilité	II.3.2. – A.1.		
II.3.3. LES MODES DE DÉPLACEMENT ET LEURS RÉSEAUX					
A) Les voiries régionales					
II/03		Aménager les accès à Olné par les voies régionales N621, N604, et N61	II.3.3. – A.1.		
II/03.1	4-6	<i>pour la N621 (Chée de Wégimont)</i>			
II/03.2	9	<i>pour la N61 à Nessonvaux (rue Franklin Roosevelt)</i>			
II/03.3	6-9	<i>pour la N604 à Nessonvaux et à Soumagne</i>			
II/04		Aménager les voies régionales	II.3.3. – A.2.		
II/05		Réduire l'impact négatif d'un trafic trop important dans les milieux habités	II.3.3. – A.3.		
B) Les modes de déplacement doux					
II/06		Développer la concertation au niveau intercommunal	II.3.3. – B.1.		
C) Les transports en commun					
II/07		Développer la concertation avec les autres communes et le T.E.C. Liège - Verviers	II.3.3. – C.1.		
II/08		Compléter les services de bus par l'installation de "haltes-stop" (en cours)	II.3.3. – C.2.		
II.3.4. LES ESPACES RÉPARTIS SUR DEUX OU PLUSIEURS COMMUNES					
A) Cohérence des aménagements					
II/09		Gérer les problématiques communes.	II.3.4. – A.1.		
II/09.1	4	<i>Frange de l'agglomération (Fléron, Soumagne, Olné)</i>			
II/09.2	5	<i>Vallée de la Magne (Olné, Soumagne)</i>			
II/09.3	5	<i>Carrière du Bay-Bonnet et vallée de la Magne (Trooz, Olné)</i>			
II/09.4	8	<i>Vallée de la Hazienne / du Bola (Olné, Pepinster)</i>			
II/09.5	9	<i>Vaux-sous-Olné (Trooz, Olné)</i>			
II/09.6	10	<i>Vallée de la Vesdre (Trooz, Olné, Pepinster)</i>			
II.3.5. LA CONCEPTION DES RÉSEAUX TECHNIQUES					
A) La coordination dans la conception des réseaux techniques					
II/10		Se référer aux options du schéma de structure communal	II.3.5. – A.1.		

Référence de la mesure	Entités paysagères concernées	Énoncé de la mesure	Chapitre concerné	Degré de priorité	Etat de la mise en oeuvre
III. ECHELLE COMMUNALE					
III.1. Le paysage et l'identité olnoise					
III.1.1. LA STRUCTURE PAYSAGÈRE ET SA GESTION					
A) Le caractère du pays de Herve					
III/01		Maintenir le caractère bocager	III.1.1. – A.1.	<i>Court terme</i>	
III/01.1	6	<i>Organiser le maintien du bocage au Raffhay et La Bouteille</i>		<i>Court terme</i>	
III/02		Etablir l'équilibre entre les intérêts paysagers, biologiques et agricoles	III.1.1. – A.2.	<i>En application</i>	
III/02.1	7	<i>Prendre en compte l'impact de l'activité agricole sur le paysage, principalement dans la partie sud de l'entité, périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur</i>		<i>En application</i>	
B) Les aspects juridiques					
III/03		Se référer aux mesures légales relatives aux périmètres protégés juridiquement et aux règlements	III.1.1. – B.1.	<i>En application</i>	
III/04	1-8	Reconsidérer le périmètre proposé au classement par le Conseil communal (14/02/2001) mais non repris dans le périmètre de classement de l'arrêté du 27/09/2005 (Vallon de Froidbermont)	III.1.1. – B.2.	<i>Moyen terme</i>	
III/05		Se référer aux mesures légales relatives aux règlements	III.1.1. – B.3.	<i>En application</i>	
C) Les périmètres particuliers					
III/06		Protéger les paysages d'intérêt paysager	III.1.1. – C.1.	<i>Court terme</i>	
III/07		Protéger le finage rural	III.1.1. – C.2.	<i>Court terme</i>	
III/08		Maintenir les lisières ou bandes boisées d'intérêt paysager	III.1.1. – C.3.	<i>Court terme</i>	
III/08.1	8	<i>Préserver la crête boisée de la vallée de la Vesdre (Bois d'Olne).</i>		<i>Court terme</i>	
III/08.2	10	<i>Interdire le déboisement sur la ligne de crête de la vallée de la Vesdre</i>		<i>En application</i>	
III/09		Maintenir les vues longues	III.1.1. – C.4.	<i>En application</i>	
III/10		Respecter le statut particulier des lignes de crêtes	III.1.1. – C.5.	<i>Court terme</i>	
III/11	1 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10	Mettre en évidence les éléments remarquables relevés par la population et la mémoire des lieux	III.1.1. – C.6.	<i>Court terme</i>	
III/12	1	Aménager le village d'Olne en accentuant son rôle de représentativité de la collectivité	III.1.1. – C.7.	<i>En application</i>	
D) Le cadre bâti					
III/13		Se référer au RGBSR et aux caractéristiques du bâti traditionnel	III.1.1. – D.1.	<i>En application</i>	
III/13.1	1	<i>Lors de l'attribution de permis, préserver l'ensemble ancien du village d'Olne mais éviter de le figer</i>		<i>En application</i>	
III/14		Traiter les zones urbanisables en forme de rubans	III.1.1. – D.2.	<i>Long terme</i>	
III/14.1	1	<i>Organiser l'urbanisation du terrain resté libre dans l'espace de transition entre</i>		<i>Court terme</i>	

		<i>Froidbermont et Olne-Village en évitant tout effet de morcellement du talus végétal à rue</i>			
III/15		Respecter les caractéristiques des lieux et les valoriser	III.1.1. – D.3.	En application - Court terme	
III/15.1	1	<i>Privilégier l'aspect végétal entre Olne et Fosses Berger</i>		En application	
III/15.2	2	<i>Préserver les vues à Fosses Berger</i>		En application	
III/15.3	3	<i>Cadrer toute intervention urbanistique en respectant le site de Hansez</i>		En application - Court terme	
III/15.4	3	<i>Améliorer l'intégration de la partie urbanisée nouvelle à Hansez</i>		Moyen terme	
III/15.5	4	<i>En bordure de la zone urbanisée de Rièssonsart – Belle Maison, conférer aux espaces ouverts un statut particulier de limite et de complément à l'habitat.</i>		En application - Court terme	
III/15.6	6	<i>Maintenir le caractère du Raffhay</i>		En application	
III/15.7	7	<i>Mettre en place un filtre visuel atténuant l'impact des habitations du hameau de Hansez situées sur la crête.</i>		Moyen terme	
III/15.8	8	<i>Contrôler le développement du hameau de Froidbermont dans sa totalité pour maintenir la qualité paysagère et patrimoniale.</i>		Court terme	
III/15.9	9	<i>Maintenir les caractéristiques existantes à Ry de Vaux et ses Versants</i>		En application	
III/15.10	10	<i>Cadrer toute intervention urbanistique en respectant le site du Thier de Hansez (Coucoumont)</i>		En application - Court terme	
E) Une charte du paysage					
III/16		Élaborer une Charte du Paysage	III.1.1. – E.1.	Moyen terme	
III.1.2. LES INTERVENTIONS PAYSAGÈRES VALORISANT LA COMMUNE					
A) Les espaces pouvant accueillir des projets paysagers spécifiques					
III/17		Mettre en scène (particulariser) le paysage	III.1.2. – A.1.	Court terme	
III/17.1	1	<i>L'espace compris entre la N604 (entrée nord du village d'Olne) et le vallon du ruisseau</i>		Moyen terme	
III/17.2	9	<i>Espace de mise en scène paysagère Au Chaudfour</i>		Long terme	
III/17.3	8	<i>Le vallon de Froidbermont</i>		Moyen terme	
III/17.4	8	<i>L'espace de la vallée de la Hazienne</i>		Court terme	
III/17.5	3-7-9	<i>Le site de la Croix Renard</i>		Moyen terme	
III/17.6	7	<i>Le site de la station Olno</i>		Long terme	
III/17.7	5-10	<i>Les carrières</i>		Long terme	
III/18	1-8-9 / 3-9 / 2-3-5-7 / 1-5-6	Aménager le paysage de la Boucle des 4 villages (voir III/38)	III.1.2. – A.2.	Moyen - Long terme	
III/19	5	Donner un statut particulier à l'ensemble formé par la Vallée de la Magne et la carrière	III.1.2. – A.3.	En application - Court terme	
III/20	1	Considérer les espaces agricoles et paysagers de Falise (côté Château) comme un accompagnement paysager du village	III.1.2. – A.4.	En application	
III/21	1	Aménager le vallon du « Ri de Rhode » aboutissant au point de pompage	III.1.2. – A.5.	Moyen terme	
III/22	7	Réaliser un aménagement paysager de la	III.1.2. – A.6.	Long terme	

		route de Forêt			
B) Les activités pédagogiques					
III/23 Accueillir des groupes d'élèves et/ou d'adultes III.1.2. – B.1. <i>Long terme</i>					
III.2. Les déplacements et les espaces publics					
III.2.1. LES VOIES DE CIRCULATION POUR TOUS LES MODES DE DÉPLACEMENT					
A) L'ensemble des voies					
III/24		Hiérarchiser les voies en fonction du statut légal de la voie et du type de liaison assurée	III.2.1. – A.1.	<i>En application - Moyen terme</i>	
III/25		Attribuer des noms de rue selon la hiérarchie des voies	III.2.1. – A.2.	<i>En application - Moyen terme</i>	
III/26		Considérer la sécurité des usagers comme une priorité lors de tout aménagement	III.2.1. – A.3.	<i>En application</i>	
III/27		Organiser la convivialité pour les usagers en fonction des types de voies	III.2.1. – A.4.	<i>En application</i>	
III/28		Faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite dans tous les cas	III.2.1. – A.5.	<i>Court terme</i>	
B) Les voies régionales – Liaisons entre agglomérations urbaines et liaisons entre le plateau et la vallée					
III/29		Aménager la N604	III.2.1. – B.1.	<i>En application - Moyen terme</i>	
III/29.1	1	<i>La rue Village à Olne</i>		<i>Court terme</i>	
III/30		Aménager la N61	III.2.1. – B.2.	<i>Long terme</i>	
III/30.1	10	<i>Moirivay</i>		<i>Long terme</i>	
III/30.2	10	<i>Route de la Filature</i>		<i>Long terme</i>	
III/31		Tenir compte des effets de la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux/Beaufays	III.2.1. – B.3.	<i>Long terme</i>	
C) Les voies communales – Liaisons entre villages et hameaux					
III/32		Aménager les voies communales de liaison entre villages et hameaux	III.2.1. – C.1.	<i>Long terme</i>	
III/33		Tenir compte de la particularité de certaines voies, dans leur aménagement	III.2.1. – C.2.	<i>En application - Moyen terme</i>	
III/33.1	2	<i>Aménager la voie à Fosses Berger</i>		<i>Long terme</i>	
III/33.2	4	<i>Hiérarchiser le réseau des voies à Rièssonsart – Belle Maison</i>		<i>En application - Long terme</i>	
III/33.3	4	<i>La rue de Theux (Belle Maison)</i>		<i>Long terme</i>	
III/33.4	4	<i>La rue Rièssonsart</i>		<i>Long terme</i>	
III/33.5	5	<i>Aménager les voies de circulation de la Vallée de la Magne</i>		<i>Moyen - Long terme</i>	
III/33.6	5	<i>Particulariser le tronçon de la voie principale traversant la vallée de la Magne entre l'école communale et le "Fief" (milieu bâti ancien).</i>		<i>Moyen terme</i>	
D) Les voies communales – Dessertes locales					
III/34		Aménager les voies communales de desserte locale	III.2.1. – D.1.	<i>Long terme</i>	
E) Les carrefours					

III/35		Aménager les carrefours	III.2.1. – E.1.	Court - Long terme	
III/36		Tenir compte de la particularité de certains carrefours, dans leur aménagement	III.2.1. – E.2.	Long terme	
III/36.1	2	Carrefour Fosses Berger – Route de la Croix Renard – Transversale des Crêtes (modes doux)		Long terme	
III/36.2	5	Carrefour St-Hadelin – Faweux – Route des Robiniers		Long terme	
III/36.3	3-7-9	Carrefour Croix-Renard		Court terme	
III.2.2. LES ITINÉRAIRES POUR LES MODES DOUX					
A) Les itinéraires utilitaires					
III/37		Aménager les itinéraires utilitaires	III.2.2. – A.1.	Moyen terme	
III/38		La « Boucle des 4 villages » Relier les villages par un itinéraire pour les modes doux (voir également III/18).	III.2.2. – A.2.	Moyen - Long terme	
III/38.1	1-8-9	Itinéraire 1 - Olne / Nessonvaux		Moyen - Long terme	
III/38.2	3-9	Itinéraire 2 - Nessonvaux / Hansez		Moyen - Long terme	
III/38.3	2-3-5-7	Itinéraire 3 - Hansez / St-Hadelin		Moyen - Long terme	
III/38.4	1-5-6	Itinéraire 4 - St-Hadelin / Olne		Moyen - Long terme	
III/39	2-6-7	La « Transversale des crêtes » Rafhay-Hansez (-> Soumagne-bas)	III.2.2. – A.3.	Moyen - Long terme	
III/40		Le « Tour d'Olne »	III.2.2. – A.4.	Long terme	
B) Les itinéraires de loisir					
III/41		Aménager les itinéraires de loisir	III.2.2. – B.1.	Long terme	
III/41.1	5	Organiser les promenades de découverte de la Vallée de la Magne et de la carrière du Bay-Bonnet		Long terme	
III/41.2	7	Compléter le circuit de promenades en lien avec la carrière de Forêt-Trooz		Long terme	
C) Les chemins vicinaux					
III/42		Mettre l'Atlas des chemins vicinaux à jour	III.2.2. – C.1.	Moyen terme	
III/43		Réouvrir certains chemins vicinaux	III.2.2. – C.2.	Moyen - Long terme	
III/43.1	5	Rafhay-Rièssonsart (liaison passant par la vallée de la Magne)		Moyen terme	
III/43.2	7	Hansez-Forêt		Long terme	
III/43.3	8	Vallée de la Hazienne-Vaux		Long terme	
III.2.3. LES ESPACES PUBLICS IDENTIFIANTS					
A) Conception des espaces publics					
III/44		Concevoir les espaces publics de manière globale	III.2.3. – A.1.	Moyen terme	
III/45		Aménager les espaces publics en respectant leur hiérarchie	III.2.3. – A.2.	Court - Long terme	
III/45.1	1	Olne : section de la rue village de part et d'autre de la Maison communale		En application - Moyen terme	
III/45.2	5	Saint-Hadelin : rue St-Hadelin, face à l'école ; Saint-Hadelin : en rive gauche de la Magne		En application - Long terme	
III/45.3	3	Hansez : espace jouxtant la mare		En application	

				- Moyen terme	
III/46		Concevoir des espaces publics par des projets spécifiques	III.2.3. – A.3.	En application - Long terme	
III/46.1	1	Place publique à Olne-village		Moyen terme	
III/46.2	1	Tenir compte du caractère collectif de l'est du village dans l'organisation des espaces publics (rue et autres).		Moyen terme	
III/46.3	1	Créer au moins un espace public de taille significative à l'ouest du village (Herdavoie)		Long terme	
III/46.4	1	Rattacher l'espace à destination essentiellement résidentielle (Fosses Berger) aux autres parties du village		Court terme	
III/46.5	1	Aménager l'espace public entre Froidbermont et Olne-Village		Moyen terme	
III/46.6	1	Aménager l'entrée de la N604 (depuis Soumagne) dans Olne-village par un espace public signifiant.		Moyen terme	
III/46.7	1	Réserver et/ou aménager les espaces nécessaires à l'organisation des festivités villageoises à Falise (côté Château)		Moyen terme	
III/46.8	4	Rièssonsart			
III/46.9	5	Poursuivre l'aménagement de l'espace en face de l'école de Saint-Hadelin et du Fief (Eglise de St-Hadelin)		Moyen terme	
III/46.10	6	Particulariser les parties habitées Au Rafhay par l'aménagement des espaces publics identifiant les lieux de vie des habitants et constituant des repères dans le paysage		Moyen terme	
III/46.11	6	Améliorer l'aménagement du hameau de La Bouteille		En application	
III/46.12	8	Particulariser l'ensemble d'habitations des Fosses		Long terme	
III/46.13	10	Organiser le contact avec la Vesdre		Moyen terme	
III.2.4. LES TRANSPORTS EN COMMUN					
A) Les bus TEC					
III/47		Analyser la demande et les potentialités	III.2.4. – A.1.	Court terme	
B) Les alternatives aux bus TEC					
III/48		Mettre les « Haltes-stop » en service (en cours)	III.2.4. – B.1.	Court terme	
III.3. La gestion du patrimoine naturel et physique					
III.3.1. SITE NATURA 2000 « BASSE VALLÉE DE LA VESDRE »					
A) Les sites du réseau Natura 2000 sur la commune d'Olne					
III/49		Protéger et valoriser les sites Natura 2000	III.3.1. – A.1.	Court terme	
III/49.1	5	La partie supérieure de « Fond de Forêt »		Long terme	
III/49.2	7	La mare d'En Gelivaux et les prairies avoisinantes		Court terme	
III/49.3	3	La mare d'Hanse		En application - Court terme	
B) Documents à portée juridique					
III/50	5-7-3	Tenir compte de la Directive européenne	III.3.1. – B.1.	En application	

		"Habitats" (92/43/CEE)			
III/51	5-7-3	Tenir compte de la loi sur la conservation de la nature (LCN) du 12 juillet 1973 (M.B. du 11/09/1973)	III.3.1. – B.2.	<i>En application</i>	
III/52	5-7-3	Tenir compte du Décret wallon du 6 décembre 2001 (M.B. du 22/01/2002) relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages	III.3.1. – B.3.	<i>En application</i>	
III.3.2. LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE					
A) Les zones centrales					
III/53		Considérer les zones centrales de manière particulière	III.3.2. – A.1.	<i>En application</i>	
III/54		Considérer les zones centrales ouvertes de manière particulière	III.3.2. – A.2.	<i>En application</i>	
III/55		Considérer les zones centrales forestières de manière particulière	III.3.2. – A.3.	<i>En application</i>	
III/56		Considérer les carrières de manière particulière	III.3.2. – A.4.	<i>En application</i>	
III/56.1	5-10	<i>Etablir un plan de gestion écologique et de conservation</i>		<i>Moyen - Long terme</i>	
B) Les zones de développement et les zones de liaison					
III/57		Considérer les milieux forestiers en zone de développement et de liaison de manière particulière	III.3.2. – B.1.	<i>En application</i> - <i>Moyen terme</i>	
III/57.1	8	<i>Aménager l'espace des Fosses</i>		<i>Court terme</i>	
III/58		Considérer les milieux ouverts en zone de liaison de manière particulière	III.3.2. – B.2.	<i>En application</i> - <i>Moyen terme</i>	
III/59		Considérer les cours d'eau de manière particulière	III.3.2. – B.3.	<i>En application</i>	
III/60		Considérer les bocages de manière particulière	III.3.2. – B.4.	<i>En application</i>	
III/61		Considérer les mares de manière particulière	III.3.2. – B.5.	<i>En application</i>	
C) Les éléments dispersés sur le territoire communal, zones potentielles du réseau écologique					
III/62		Poursuivre la mise en place de mesures agri-environnementales	III.3.2. – C.1.	<i>Court terme</i>	
D) La gestion globale du patrimoine naturel					
III/63		Respecter et améliorer la qualité écologique, lutter contre les plantes invasives	III.3.2. – D.1.	<i>En application</i> - <i>Long terme</i>	
III/64		Etablir une continuité dans le réseau écologique	III.3.2. – D.2.	<i>Moyen terme</i>	
III/65		Gérer l'agriculture en accord avec le paysage et l'écologie	III.3.2. – D.3.	<i>Court terme</i>	
III.3.3. LE MILIEU PHYSIQUE					
A) Les contraintes physiques					
III/66		Tenir compte des contraintes physiques	III.3.3. – A.1.	<i>En application</i>	
III/66.1	6	<i>Préserver les fossés et leur biotope</i>			
III.4. L'aspect socio-économique					
III.4.1. LA POPULATION ET LES LOGEMENTS					
A) Maîtrise de l'accroissement de population et diversité des logements					
III/67		Maîtriser l'évolution de la population	III.4.1. – A.1.	<i>En application</i>	
III/68	1	Intégrer l'espace à l'ouest d'Olne-village (Herdavoie) au village, de manière	III.4.1. – A.2.	<i>En application</i> -	

		progressive.		Moyen terme	
III/69	1	Destiner la partie au nord de la rue Bouteille à une offre en logement différente de l'existant	III.4.1. – A.3.	Moyen terme	
B) Les lotissements					
III/70		Tenir compte des contraintes juridiques	III.4.1. – B.1.	En application	
III/71	4	Orienter la conception des nouveaux ensembles de logements	III.4.1. – B.2.	En application	
C) Les logements à caractère social					
III/72		Développer les logements à caractère social en accord avec les caractéristiques de la commune	III.4.1. – C.1.	En application	
III.4.2. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES					
A) Fonctions compatibles avec l'échelle rurale					
III/73		Maintenir l'activité agricole et la favoriser	III.4.2. – A.1.	En application	
III/73.1	1	Favoriser l'activité agricole à Falise (côté Château)		En application	
III/73.2	7	Cadrer l'évolution du hameau de Gélivaux et des espaces agricoles qui l'entourent		En application	
III/73.3	9	Permettre une éventuelle évolution de l'agriculture dans l'entité de Ry de Vaux et ses versants		Moyen terme	
III/73.4	10	Maintenir l'activité agricole tant qu'elle s'avère pertinente au Thier de Hansez		En application	
III/74		Encourager la mixité fonctionnelle et l'installation de fonctions répondant aux besoins des habitants	III.4.2. – A.2.	En application	
III/74.1	1	Favoriser la mixité fonctionnelle à l'ouest du village (Herdavoie)		Long terme	
III/74.2	1	Poursuivre la restructuration des espaces occupés par la poste (ancienne école communale) et les espaces qui lui font face (Salle Théo Dubois)		En application - Court terme	
III/74.3	1	Susciter et encourager l'installation de fonctions complémentaires au logement dans le bâti ancien, à Olne-Village, y compris les fonctions en rapport avec le tourisme		Court terme	
III/74.4	1	Destiner la partie au sud de la rue Bouteille à des fonctions exclusivement à caractère collectif.		En application - Court terme	
III/74.5	3	Poursuivre la valorisation de l'Espace culturel de Hansez		Court terme	
III/74.6	6	Conserver la mixité des fonctions à La Bouteille		En application	
III/74.7	10	Encourager une mixité fonctionnelle dans la Vallée de la Vesdre		Court terme	
III/75	4	Assurer un développement cohérent de l'îlot d'entreprises à Belle-Maison	III.4.2. – A.3.	En application	
III.5. Les réseaux techniques – Les énergies					
III.5.1. L'ASSAINISSEMENT					
A) Zones d'assainissement collectif					
III/76	1	Etudier le dimensionnement, l'intégration paysagère et l'accès à la station d'épuration	III.5.1. – A.1.	Moyen terme	
B) Zones d'assainissement autonome					
III/77		Favoriser l'assainissement groupé et l'épuration tertiaire	III.5.1. – B.1.	Long terme	

III.5.2. LA DISTRIBUTION DE GAZ					
A) Déploiement du réseau					
III/78		Envisager une infrastructure de distribution à « Herdavoie »	III.5.2. – A.1.	En application	
III.5.3. LA DISTRIBUTION D'EAU					
A) Canalisations					
III/79		Adapter les canalisations à la demande et créer une voie lente	III.5.3. – A.1.	Long terme	
B) Captage					
III/80	3-7-9-10	Protéger le captage de la Chinehotte	III.5.3. – B.1.	En application	
III.5.4. LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET COMMUNICATIONS					
A) Coordination des travaux					
III/81		Informar l'ALE des projets de travaux	III.5.4. – A.1.	Court terme	
III.5.5. LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES, LES ÉNERGIES ALTERNATIVES ET LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES					
A) Aspect énergétique					
III/82		Diminuer les consommations énergétiques	III.5.5. – A.1.	En application	
III/83		Produire et utiliser des énergies renouvelables	III.5.5. – A.2.	En application	
III/83.1	1	Encourager les projets novateurs et durables à l'ouest d'Olné-Village (Herdavoie)		Long terme	
B) Aspect environnemental					
III/84		Veiller à une bonne gestion des eaux	III.5.5. – B.1.	En application	
III.6. Les périmètres pour une gestion particulière					
III.6.1. DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET D'ORIENTATION					
A) Les plans communaux d'aménagement					
III/85	8	P.C.A. N°1 : le vallon de Froidbermont	III.6.1. – A.1.	Moyen terme	
III/86	8	P.C.A. N°2 : la vallée de la Hazienne	III.6.1. – A.2.	Court terme	
B) Les zones du plan de secteur à réexaminer					
III/87	1	Espace Rps 1 : le triangle à l'ouest d'Olné	III.6.1. – B.1.	Long terme	
III/88	1	Espace Rps 2 : L'espace paysager au nord d'Olné village	III.6.1. – B.2.	Long terme	
III/89	8	Espace Rps 3 : Espace paysager de Froidbermont	III.6.1. – B.3.	Long terme	
III/90	8	Espace Rps 4 : La vallée de la Hazienne	III.6.1. – B.4.	Long terme	
III/91	10	Espace Rps 5 : La zone d'activité économique mixte à Gomelevay	III.6.1. – B.5.	Long terme	
III/92	5-10	Espace Rps 6 : Carrières	III.6.1. – B.6.	Long terme	
III/92.1	5	Aménager la Carrière du Bay-Bonnet		Long terme	
III/92.2	10	Aménager la carrière de Forêt-Trooz (Holcim)		Long terme	
C) Les schémas d'organisation					
III/93	1	L'espace à destination mixte – Village d'Olné	III.6.1. – C.1.	Court terme	
III/94	1	Le village d'Olné	III.6.1. – C.2.	En application	
III/95	5	L'entité paysagère 5 – Vallée de la vallée de la Magne, St-Hadelin et la carrière (Bay-Bonnet)	III.6.1. – C.3.	Moyen terme	
D) Les lotissements et les habitats groupés					
III/96		Appliquer les principes du développement durable	III.6.1. – D.1.	En application - Court terme	